

Convocation	06/12/2016	Délégués en exercice	49	Présents	39
Affichage	06/12/2016	Votants	45	Procurations	8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 A 18 h 00**

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2016/210

**Habitat - Politique de la ville - Garantie d'emprunt pour la construction de 40 logements locatifs situés Boulevard du Languedoc/cours de la Rougearié à Aussillon par la société 3F - Immobilière Midi-Pyrénées, SA Vallée du Thoré**

**Etaient présents :**

AIGUEFONDE : Vincent GAREL  
 AUSSILLON : Bernard ESCUDIER, Muriel ALARY, Didier HOULÈS, Dominique PETIT  
 BOISSEZON : Claude AUSSILLOU  
 CASTRES : Pascal BUGIS, Brigitte LAQUAIS, Nathalie BALZAN, Fabienne LÉVÊQUE, Daniel CALLEJON, Nathalie de VILLENEUVE, Arnaud BOUSQUET, Michel SABLAYROLLES, Pierre FABRE, Geneviève AMEN, Jean-Pierre PARIS, Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Henri PISTRE, Philippe GUÉRINEAU, Martine GILMER, Jean-Marc POTHIER, Géraldine ROUQUETTE, Jean-Paul PILOZ  
 CAUCALIÈRES : Yohan ZIEGLER  
 LABRUGUIÈRE : Jean-Louis CABANAC, Marie Dominique PESTRE SURLES  
 LAGARRIGUE : Vincent COLOM  
 MAZAMET : Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Michel MARTIN, Janine BARENS, Laurent MONNIER  
 NAVÈS : Marc COUSINIÉ  
 PAYRIN-AUGMONTEL : Alain VAUTE  
 PONT DE L'ARN : Bernard CABANES  
 LE RIALET : Michel CASTAN  
 SAINT-AMANS-SOULT : Daniel VIAELLE  
 VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT

**Etaient représentés :**

CASTRES : Xavier BORIES Procuration à Fabienne LÉVÊQUE  
 Philippe LEROUX Procuration à Jean-Pierre PARIS  
 Fabienne FRAGIACOMO Procuration à Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES  
 Yoan BASTOS Procuration à Nathalie BALZAN  
 Laurence MUDET Procuration à Pierre FABRE  
 Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS Procuration à Geneviève AMEN  
 MAZAMET : Philippe BANCAL Procuration à Dominique PETIT  
 LE VINTROU : Gérard CAUQUIL Procuration à Michel CASTAN

**Etaient absents :**

Marc NOUXET, Henri BOSC suppléant de Jean-Louis GAU.

**Secrétaire de séance :** Didier HOULÈS.

## Délibération n° 2016/210

**Habitat - Politique de la ville - Garantie d'emprunt pour la construction de 40 logements locatifs situés Boulevard du Languedoc/cours de la Rougearié à Aussillon par la société 3F - Immobilière Midi-Pyrénées, SA Vallée du Thoré**

Rapporteur : Janine BARENS

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 11 avril 2011 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 30 janvier 2012 approuvant le principe de prendre en charge les garanties d'emprunt en lieu et place des communes,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 24 juin 2013 modifiant le taux de garantie pour la prise en charge des garanties d'emprunts,

Vu la demande de la société 3F – Immobilière Midi-Pyrénées, S.A. Vallée du Thoré par courrier du 23 septembre 2016 qui sollicite de la Communauté d'agglomération la garantie de prêt finançant la construction de 20 logements individuels et 20 logements semi-collectifs (28 PLUS, 12 PLAI), situés Boulevard du Languedoc/Cours de la Rougearié à Aussillon, à hauteur de 50%,

Vu le contrat de prêt en annexe n° 53 844 signé entre la société 3F – Immobilière Midi-Pyrénées, S.A. Vallée du Thoré et la Caisse de dépôts et consignations, pour les prêts suivants :

- prêt PLUS travaux d'un montant de 2 026 401 €, soit 1 013 200,50 € représentant la part de la Communauté d'agglomération,
- prêt PLUS foncier d'un montant de 502 867 €, soit 251 433,50 € représentant la part de la Communauté d'agglomération,
- prêt PLAI travaux d'un montant de 986 636 € soit 493 318 € représentant la part de la Communauté d'agglomération,
- part PLAI foncier d'un montant de 194 491 € soit 97 245,50 € représentant la part de la Communauté d'agglomération,

Le Conseil de la Communauté d'agglomération accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions des contrats joints en annexe qui font partie intégrante de la délibération,

Chaque garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée de chaque prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de chaque prêt.

La société 3F – Immobilière Midi-Pyrénées, S.A. Vallée du Thoré et la Caisse des dépôts et consignations s'engagent à notifier à la Communauté d'agglomération toute modification des caractéristiques du contrat de prêt n° 53844.

Il est proposé au Conseil :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 53844 souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette garantie d'emprunt.

La Commission « Urbanisme Prospectif, Habitat et Politique de la Ville », dans sa séance du 5 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (*Didier HOULÈS et Claude AUSSILLOU, administrateurs*) ne prennent pas part au vote,

- accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 53844 souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette garantie d'emprunt.

Fait et délibéré à Castres, le 12 décembre 2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal BUGIS

